

ANNONCES LÉGALES COLLECTIVITÉS

AVIS D'APPELS D'OFFRES

L2020C01346



Rectificatif à l'annonce L2020C01336 parue le 10 juillet 2020

Identification de l'organisme acheteur :
MAIRIE DES AVANCHERS VALMOREL - Le Maire - Chef Lieu - 73260
Les Avanchers Valmorel Cedex - Tél : 04 79 09 83 27.

Objet : RENOVATION DES ALIMENTATIONS ET EVACUATIONS - BÂTIMENT LA TEMPÊTE - VALMOREL.

Remise des offres : au lieu de 22 juillet 2020 à 12h00 au plus tard **LIRE 31 juillet 2020 à 12h00 au plus tard.**

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.lesavanchers.fr>

Envoi à la publication le : 16 juillet 2020.

L2020C01347



Avis d'appel public à la concurrence

Identification de l'organisme acheteur :
LE DÉPARTEMENT DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE - Le pouvoir adjudicateur
-Château des Ducs de Savoie - CS 31802 - 73018 CHAMBERY - Tél : 04 79 96 73 73.

Référence acheteur : 20MG011/JO.

L'avis implique un marché public.

Objet : Marché de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la restructuration du collège Edmond ROSTAND à La Ravoire.

Procédure : Procédure ouverte.

Forme du marché : Division en lots : non.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération : 40 - Valeur technique, 60 - Prix.

Remise des offres : 08 septembre 2020 à 12h00 au plus tard.
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Cette consultation bénéficie du Service DUME.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.savoie.fr/marches-publics>

Envoi à la publication le : 17 juillet 2020.

L2020C01350



Avis d'appel public à la concurrence

Nom et adresse de l'organisme acheteur :
VILLE D'AIX LES BAINS.

Objet du marché : Réalisation et projection d'un mapping vidéo pour les festivités de Noël.

Type de marché : services.

Type de procédure : procédure adaptée.

Caractéristiques principales : Réalisation et projection d'un mapping vidéo sur la façade de l'hôtel de ville qui aura lieu le samedi 19 décembre 2020. Le média devra approximativement durer 10 minutes. Les prestations comprennent également la logistique cf. article 16.2.1 du CC-Part. du présent marché.

Durée du marché ou délai d'exécution : Le marché conclu à compter de sa date de notification jusqu'à la levée des réserves et la clôture financière de l'opération sans excéder le 31.01.2021. Date de l'événement : 19.12.2020. En cas d'intempérie, report possible d'une semaine la projection.

Modalités essentielles de financement et de paiement : Financement sur le budget de fonctionnement et investissement. Paiement dans le délai légal de 30 jours.

Justifications à produire : Déclaration sur l'honneur (ou DC1 et DC2 version en vigueur) prévue à l'article R 2143-3 du code de la commande publique // Certificats de capacités professionnelles, techniques et financières présentés par tous moyens de preuve // Expérience et références pour des prestations similaires.

Critères d'attribution : Valeur technique : 60 %, - Prix : 40 %.

Date limite de réception des offres : 28 août 2020 à 16h00.

Obtention du dossier : DCE téléchargeable gratuitement sur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2020_id7DK8dW7y

Renseignements complémentaires : jf.boullier@aixlesbains.fr ou directement sur la plateforme www.achatpublic.com

Voies de recours : cf. art.19 du RC.

Service légal collectivités

04 76 84 32 02

AVIS D'APPELS D'OFFRES

L2020C01353



Avis d'appel public à la concurrence

Nom et adresse de l'organisme acheteur :
CCAS D'AIX LES BAINS.

Objet du marché et caractéristiques principales :

Festivités de fin d'année 2020 - Colis de Noël des personnes âgées de 75 ans et plus. Il s'agira de fournir des colis alimentaires festifs. Offre de base : 6 produits alimentaires. Une variante supplémentaire sollicitée : +2 produits - Quantités: minimum : 1800 colis - maximum : 4100 colis.

Type de marché : Fourniture.

Type de procédure : procédure adaptée.

Durée du marché - délai d'exécution : à compter de la notification jusqu'à l'admission des prestations. Date limite d'intervention : 27.11.2020.

Critères d'attribution : Prix 50 %, Valeur technique : 50 % (qualité gustative 40 % - caractère festif 10%).

Date limite de réception des offres : 04 septembre 2020 à 12h00.

Obtention du dossier : Le DCE est téléchargeable gratuitement sur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2020__l2wUxYLw-

Voies de recours : cf. art.13 du Devis-CCPART.

L2020C01354



Avis d'appel public à la concurrence

Identification de l'organisme acheteur :
Belleville COMMUNE LES BELLEVILLE - Claude JAY - Maire - Mairie
- 73440 Les Belleville - Tél : 04 79 08 94 30.

Référence acheteur : 20AT-0338-D.

L'avis implique un marché public.

Objet : Travaux de mise en lumière de la passerelle du Soleil à Val Thorens.

Procédure : Procédure adaptée.

Remise des offres : 21 août 2020 à 12h00 au plus tard.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

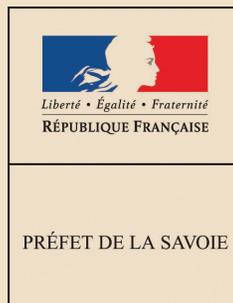
Envoi à la publication le : 22 juillet 2020.

Service légaux collectivités

legales.collectivites@la-vie-nouvelle.fr

AVIS ADMINISTRATIFS

L2020C01328



PRÉFET DE LA SAVOIE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Extension du réseau de neige de culture de la chaîne de Doucy sur les pistes Echappeaux, Chantemerle, Lanchettes et Tête Montolivet Communes de Les Avanchers-Valmorel et La Léchère Domaine skiable de Valmorel

Le Préfet de la Savoie informe le public que, conformément à l'arrêté préfectoral signé le 25 juin 2020, une enquête publique de 36 jours, du lundi 20 juillet au lundi 24 août 2020 inclus, concernant l'extension du réseau de neige de culture sur la chaîne de Doucy, se tiendra sur les communes des Avanchers-Valmorel et de La Léchère.

Le dossier de demande d'autorisation sera déposé en mairies des Avanchers-Valmorel et de La Léchère du lundi 20 juillet 2020 au lundi 24 août 2020 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance et formuler ses observations sur les registres d'enquête aux heures habituelles d'ouverture des mairies.

Monsieur Guy TRUCHET est nommé commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public uniquement par téléphone sur rendez-vous comme l'a autorisé le président du tribunal administratif par courriel du 7 juin 2020.

La Mairie des Avanchers-Valmorel (04 79 09 83 27) communiquera le numéro d'appel au public pour joindre le commissaire enquêteur.

Permanences téléphoniques :

- Mercredi 29 juillet 2020 de 14h30 à 16h30

- Mercredi 05 août 2020 de 14h30 à 16h30

- Mercredi 12 août 2020 de 14h30 à 16h30

- Lundi 24 août 2020 de 14h30 à 16h30

Un appel sans rendez-vous est également possible le 24/08 de 16h30 à 17h30 L'accueil téléphonique des associations par le commissaire enquêteur peut se faire de manière spécifique sur rendez-vous au même numéro le jeudi 20 août 2020 de 14h30 à 16h30.

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier pourra également

être consulté :

- sur le site des services de l'État en Savoie :

<http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes>

-publiques-eau-et-forets ; Le public pourra à cette adresse, formuler ses observations en ligne sur le projet.

- sur un poste informatique accessible gratuitement en DDT /SEEF - L'Adret - 73011 Chambéry le Haut, et qui sera mis à disposition du public aux heures habituelles d'ouverture.

- sur le site Internet des municipalités des Avanchers-Valmorel et La Léchère.

Des observations écrites pourront également être adressées au commissaire enquêteur par voie électronique à l'adresse suivante :

[@savoie.gouv.fr](mailto:ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr) (en précisant enquête extension réseau neige Valmorel) et sur le site internet de l'État en Savoie : (intégrées au registre d'enquête publique conservé en mairie).

Toutes les observations du public formulées de façon écrites seront scannées par les soins des services des mairies et transmises à la direction départementale des territoires de la Savoie (SEEF) pour être mises en ligne sur le site internet de l'Etat en Savoie.

Monsieur Christophe MANSOURI, de la communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche pourra, en cas de besoin, fournir au public des informations sur le projet (adresses mail : christophe.mansouri@ccva-savoie.com).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairies des Avanchers-Valmorel, de La Léchère et à la préfecture de Savoie, où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Ces documents pourront également être communiqués pendant la même période, à toute personne physique ou morale concernée qui en fera la demande au préfet, et seront également publiés sur le site Internet des services de l'État en Savoie :

<http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Rapports-commissaires-enqueteurs>

Le préfet de la Savoie est l'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée.